



édito

Bertrand RULLIER

Trésorier du SEDIMA

Se préparer à la relance

Mi-mars, le choc a été rude pour notre profession et pour certains chefs d'entreprises : fermetures immédiates, mise en place de l'activité partielle et du télétravail.

Les entreprises ont dû solliciter des aides (PGE, fonds de solidarité,...) pour compenser la baisse ou l'absence d'activité.

Les banques devraient apporter le flux de trésorerie nécessaire pour que les entreprises puissent continuer à régler leurs fournisseurs. Il était essentiel de ne pas arrêter le crédit interentreprises pour éviter les cessations de paiement.

Les premières mesures ont révélé leur efficacité et permis - pour le moment - d'éviter un certain nombre de situations délicates.

Tous les secteurs d'activité ne sont pas touchés de la même manière et notre profession en témoigne : les situations restent très différentes en fonction des régions, des spécialités (vigne, céréales, élevage), sans oublier les événements climatiques.

En avril 2021, les premiers remboursements des entreprises vont être à échéance, ce n'est donc pas tant cet automne que la situation, pour certains, sera tendue, mais au printemps 2021 (sauf nouvelles dispositions gouvernementales...).

En parallèle, beaucoup de dirigeants risquent de passer la main, cette crise pourrait donc accélérer les cessions et les départs à la retraite.

Nous ne courons pas obligatoirement vers la catastrophe, une société peut supporter trois mois et plus d'arrêt ou de baisse d'activité, c'est le niveau de la reprise qui sera déterminant.

Il est important qu'à l'occasion de cette rentrée, les entreprises prennent le temps d'établir une situation intermédiaire pour identifier l'impact du coût de la crise, prouver leur capacité à résister et la viabilité de leur modèle économique.

Elles ne doivent pas attendre un an pour connaître leurs résultats 2020.

Notre profession a déjà relevé des défis dans le temps et je ne doute pas que nous serons encore plus forts demain.

Emploi - Formation : un plan d'actions Alternance en vigueur pour la profession



Point de vue

Covid ou pas, le SEDIMA poursuit sa mission !

Article d'Anne FRADIER,
Secrétaire Général du SEDIMA

page 2

Social

De nouvelles aides à l'embauche mises en place par le Gouvernement

Formation Communication

Des supports numériques et papier pour la profession

page 3

Dossier

Emploi - Formation

Témoignages de distributeurs :
Bertrand COLINET
et Estelle ROLLET

Interview de Pauline STERN,
OPCO EP

pages 4 & 5

ETI

Accédez à vos **applications métier** à distance !

Hébergez vos **données** en toute **sécurité**.



Votre logiciel et vos données sont hébergés sur notre datacenter, basé en France.

Infogérance

2.0

Point de vue

Covid ou pas, le SEDIMA poursuit sa mission !



Anne FRADIER

Secrétaire Général du SEDIMA

Nous assistons ainsi à une rentrée inédite. Aux incertitudes économiques et climatiques, s'ajoutent celles de ne pouvoir maîtriser l'organisation du travail et de devoir gérer au jour le jour de nombreux cas d'absence possibles liés à la gestion de la crise sanitaire.

Manager et assurer un service de qualité aux clients devient complexe et les sources de tension en interne peuvent être plus nombreuses.

A titre d'exemples voici des situations très concrètes qui remontent au SEDIMA :

« Un salarié a croisé, au sport, 7 jours plus tôt un porteur du Covid. Ce dernier a mis 7 jours pour avoir la réponse à son test. »

« Mon salarié a travaillé 5 jours ne sachant rien, une fois le cas avéré, il a été contacté comme cas contact, par bonheur son test s'est révélé négatif. »

« Le mari de la nounou d'un enfant d'un de mes salariés a été testé positif aussi, déclenchement du plan hors sec et quatorzaine en cours... »

C'est clair, qu'au niveau management il y a de quoi perdre son sang-froid !

Face à cette situation et conscient de notre mission, le SEDIMA s'est mis très vite en mouvement pour assurer sa mission du mieux possible. Situés en zone rouge, il nous a fallu organiser rapidement le télétravail et nous structurer pour analyser et diffuser l'information aux adhérents au jour le jour.

Une rentrée inédite synonyme d'incertitudes économiques, climatiques et d'organisation

Je souhaite souligner l'engagement de chaque personne de mon équipe pendant et après la période de confinement et les remercier pour la souplesse et l'adaptabilité dont ils savent faire preuve.

Ils sont conscients de la situation et du contexte juridique extrêmement mouvant qui complexifie la gestion RH des adhérents et ont à cœur de les aider.

Il n'est pas rare que les textes officiels arrivent « après leur date d'application » ou, qu'une fois publiés, la date d'application ne leur laisse que très peu de temps à l'analyse pour restituer une information fiable et claire.

Nous n'aurions pas pu avoir cette réactivité et maintenir le service sans interruption si le SEDIMA n'avait pas investi dans des outils numériques de nouvelle génération (CRM, visio, fibre, téléphonie numérique, portable...). Cette nouvelle politique de travail a été entamée sous le mandant de Raphaël LUCCHESI et s'est poursuivie et intensifiée avec le bureau de Pierre PRIM. Merci aux adhérents qui, par leur cotisation, nous permettent de tels investissements pour le bénéfice de la profession.

Si le service à l'adhérent est une part importante de l'activité du SEDIMA, nous avons aussi pour mission de réunir la profession et de créer du lien afin de mettre en commun nos réflexions pour analyser les grandes évolutions. Nous essayons d'apporter des données issues

des commissions de travail qui permettront aux dirigeants d'enrichir leurs réflexions et leurs prises de décision.

Pour ce second semestre 2020, le Bureau Exécutif a prévu plusieurs événements :

> Le SEDIMA sera présent à Salonvert afin de promouvoir tous les travaux du groupe Espaces Verts et fédérer plus encore ce secteur professionnel.

> Le 30 septembre, et pour la première fois en 101 ans, nous tiendrons nos Assemblées Générales des Adhérents et Elus de façon dématérialisée.

> Les commissions de travail dans le cadre du respect du protocole sanitaire reprennent leurs travaux en présentiel et en visio.

> Nous travaillons à une nouvelle campagne de communication pour les jeunes et les publics en reconversion car, Covid ou pas, l'emploi demeure une préoccupation importante des adhérents.

> Nous poursuivons la mise en place de la réforme de la formation professionnelle et continuons à déployer notre politique de formation en matière de CQP. Nous finalisons en ce moment le référentiel des CQP pour le magasin et pour l'espace vert.

> Les réunions régionales, temps forts de notre organisation professionnelle, ont été maintenues mais réorganisées afin de tenir compte de la crise sanitaire. Elles seront limitées à une personne par entreprise avec port du masque obligatoire. Elles auront lieu de 14 à 18 heures. Elles débuteront le 27 octobre et se termineront le 3 décembre (cf. dates de réunions page 3).

La majorité des salons de rentrée ont été annulés les uns après les autres, il nous semble important en cette période troublée de maintenir les échanges et de garder le contact avec la profession. Nous pensons que c'est possible en respectant les gestes barrières. Si la visio est un outil qui fait partie désormais de notre quotidien, elle ne peut remplacer totalement le présentiel. Face à l'incertitude, pouvoir échanger en direct entre collègues et interagir de

façon collective permet de trouver des solutions innovantes et d'être plus efficace dans son entreprise. Cela permet aussi de prendre du recul et de conserver un certain dynamisme pour se projeter dans l'avenir. L'isolement ou le repli sur soi est la plus mauvaise des solutions. La profession, maillon essentiel de la chaîne alimentaire, doit continuer à être présente et engagée dans les grands débats qui concernent l'Agriculture.

L'isolement étant la plus mauvaise des solutions, le SEDIMA propose à ses adhérents plusieurs événements adaptés

L'agroécologie, le plan de relance agricole, ainsi que la politique agricole commune, sont autant de sujets qui auront un impact sur le marché des agroéquipements et donc sur les réseaux de distribution. Ces sujets sont aussi abordés avec nos partenaires européens au Climmar. Le Bureau Exécutif qui a fait sa rentrée le 8 septembre reste mobilisé sur tous ces sujets et compte sur l'engagement de tous pour contribuer à la réflexion.

Concernant la situation économique de la distribution, les entreprises semblent plus impactées par les conditions climatiques que par la Covid-19. Celles situées en zone de sécheresse risquent de faire face à un recul des ventes sur la fin du deuxième semestre 2020 et premier semestre 2021. Nous allons lancer dans les prochains jours une enquête conjoncture qui nous donnera une vision plus précise de la situation. Les résultats seront présentés lors des réunions régionales.

Alors en cette rentrée, restons pragmatiques et innovants pour concilier impératif économique et crise sanitaire et, si tout va bien, rendez-vous aux réunions régionales.

JPH CONSULTING & PARTNERS
Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture
France & International

POUR LES CONSTRUCTEURS

- Directeur de filiale de distribution - Grand Est
- Directeur Commercial - Ouest, Normandie
- Directeur Commercial pièces Agri/TP/Manut - France, Belgique
- Commerciaux pièces - Grand Est, Centre, Sud Ouest
- Inspecteur Commercial tracteur - Ouest, Sud Ouest
- Inspecteurs Commerciaux matériel agricole - Centre, Bassin Parisien, Nord Est, Sud Est
- Commerciaux GPS agriculture de précision
- Inspecteur Technique tracteur manutention - Sud Ouest
- Inspecteur Technique machine - Sud France
- Chef d'Atelier - Hauts de France

POUR LES CONCESSIONNAIRES

- Dir de concession - Grand Est, Champagne
- Resp de Base/Chef d'Atelier/Chef équipe - Bourgogne
- Directeurs Commerciaux - Ouest, Nouvelle Aquitaine
- Resp Ccial pièces Agri/TP/Manut - France, Belgique
- Resp Ccial agri de précision nouvelles technologies
- Commerciaux itinérant pièces - Sud Ouest, Centre
- Commerciaux GPS agri de précision - plusieurs postes
- Ccial élevage traite robotique - Normandie, Centre
- Chef d'Atelier/Chef équipe/Resp de Base - Bourgogne
- Chefs d'Atelier - Hts de Fr, Gd Est, Ile de Fr, Sud Ouest
- Technicien GPS agri de précision - plusieurs postes
- 1 Resp Atelier & 1 Technicien - Nouvelle Calédonie

Envoyer CV et lettre de motivation à :
Jean-Paul PAPILLON - jeanpaulpapillon@gmail.com - 06 83 01 75 40

Rubrique du mois

Service Social du SEDIMA

4 000 €, 5 000 € ou 8 000 € pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans ou d'un alternant !

Aujourd'hui, certaines entreprises sont affaiblies par la crise et hésitent peut-être à embaucher un apprenti ou un jeune avec une petite expérience. Pour vous aider à franchir le pas, et à recruter ces jeunes, différentes aides à l'embauche ont été mises en place par le gouvernement. Pourtant, dans les entreprises du secteur, les besoins en recrutement demeurent compte tenu des enjeux à court et moyen terme concernant les évolutions technologiques des métiers et le remplacement des salariés partant à la retraite. Alors si vous avez des postes vacants, la solution de l'alternance ou l'embauche directe d'un jeune accompagnée d'aides financières est peut-être celle qu'il vous faut !

Une aide de 4 000 € pour les jeunes de moins de 26 ans

En plus de la condition d'âge, le jeune doit être embauché en CDI ou en CDD d'une durée d'au moins 3 mois avec une date de signature du contrat de travail comprise entre le 1^{er} août 2020 et le 31 janvier 2021. De plus, il ne doit pas avoir appartenu aux effectifs de l'entreprise à compter du 1^{er} août 2020 au titre d'un contrat n'ayant pas ouvert droit au bénéfice de l'aide. De son côté, l'employeur doit, pour bénéficier de l'aide, être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement auprès des administra-

tions compétentes. Il ne doit pas avoir procédé, depuis le 1^{er} janvier 2020, à un licenciement pour motif économique sur le poste concerné par l'aide et ne pas se séparer du jeune durant les 3 premiers mois du contrat. Enfin, cette aide ne peut se cumuler avec une autre aide de l'Etat. Son montant maximal annuel s'élève à 4 000 € par salarié mais il est proratisé en fonction de la durée du contrat et du temps de travail du salarié. S'il remplit toutes les conditions posées par la loi, l'employeur devra s'adresser à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) par l'intermédiaire d'un téléservice qui sera ouvert à partir du 1^{er} octobre 2020.

5 000 € ou 8 000 € pour les apprentis ou les jeunes en contrat de professionnalisation (et CQP) préparant un CAP/BEP jusqu'au Master

Pour les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021, les aides sont versées seulement pour la première année de contrat (voir tableau ci-dessous) :

Pour les entreprises de moins de 250 salariés, aucune autre condition n'est exigée pour le versement de l'aide.

Pour connaître dans le détail ces différentes mesures, le service Social du SEDIMA se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller sur votre projet d'embauche.

	Salarié mineur	Salarié majeur
Contrat de professionnalisation	5 000 €	8 000 € (jusqu'à - de 30 ans)
Contrat d'apprentissage	5 000 €	8 000 €

Emploi-Formation

Service Formation du SEDIMA

Recherche de salariés et apprentis : le SEDIMA met à disposition des supports numériques et papier

Malgré la période sanitaire complexe, l'emploi et la formation restent des secteurs prioritaires pour la profession. En effet, les entreprises continuent à préparer l'avenir et poursuivent leurs politiques de formation et de recrutement (cf. enquête conjoncture du SEDIMA - Sedimag' 31 juillet/août 2020).

Le SEDIMA, pour soutenir les distributeurs dans leurs recherches de salariés et d'apprentis, a mis en œuvre un certain nombre de supports de communication numérique (bannière, bache, sticker, affiche, roll-up).

Personnalisables, ces documents peuvent intégrer le logo, le nom et les coordonnées de votre entreprise.

Les deux plaquettes de promotion des métiers (public jeune/ public reconversion), également disponibles, peuvent être diffusées au sein des concessions mais aussi des établissements de formation.

L'ensemble de ces outils de communication sont consultables et disponibles sur : www.sedima.fr



FÉDÉS

Les réunions de fédérations 2020 se dérouleront du 27 octobre au 3 décembre de 14 à 18 h. Elles seront limitées à une personne par entreprise.

Inscrivez-vous rapidement !

- mardi 27/10 Limousin-Auvergne
- mercredi 28/10 Rhône-Alpes
- jeudi 29/10 Bourgogne-Franche-Comté
- mardi 03/11 Lorraine Alsace
- mercredi 04/11 Champagne Ardennes
- jeudi 05/11 Nord Picardie
- mardi 17/11 Normandie
- mercredi 18/11 Bretagne
- jeudi 19/11 Pays de Loire
- mardi 24/11 Poitou-Charentes
- mercredi 25/11 Centre
- jeudi 26/11 Île-de-France
- mardi 01/12 Méditerranée
- mercredi 02/12 Midi-Pyrénées
- jeudi 03/12 Aquitaine

Un espace client dédié en ligne pour vous et vos salariés

Quels avantages pour vous ?

- Deux services pour affilier vos salariés : à l'unité ou à partir d'un fichier excel jusqu'à 400 noms
- Un service de radiation
- Possibilité d'extraire la liste de vos salariés
- Suivi de vos demandes

Quels avantages pour vos salariés ?

- Actes en ligne
- Affiliation des ayants droit et/ou choix des options facultatives
 - Service pour envoyer facilement une facture, un décompte ou un devis
 - Possibilité de recevoir des alertes en temps réel pour les remboursements
 - Réédition des cartes de tiers payant

- Consultations en ligne
- Tableau de garanties
 - Historique des remboursements
 - Géolocalisation des professionnels de santé à proximité

Un gain de coût et de temps dans la gestion de votre santé



Pour accéder à votre espace clients ou le créer : <https://inscription.ag2rlamondiale.fr/connexion/>

Si vous n'êtes pas encore client, retrouvez toutes les informations dédiées aux branches professionnelles : <https://www.ag2rlamondiale.fr/conventionscollectives-nationales>

062020-90367 - © Stockay - OIE AG2R - OIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agric-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'unions de mutuelles et de sociétés d'assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - 801 947 952 RCS Paris



AG2R LA MONDIALE
Prendre la main sur demain

La formation, un bien nécessaire !



Bertrand COLINET

Ets Colinet

»» Justement comment s'est passé le recrutement cette année ?

Il a été marqué par la crise sanitaire et cela a été très difficile de trouver des apprentis pour la rentrée 2020. Car les établissements de formation ont été fermés longuement à cause de la Covid-19 et leurs portes ouvertes n'ont pu avoir lieu. J'aurais souhaité effectuer 1 à 2 recrutement(s) supplémentaire(s), mais je n'ai pas pu le faire faute de candidats.

»» Qu'est-ce qu'apporte la formation par apprentissage ou alternance ?

C'est un investissement que fait l'entreprise, cela lui coûte en finances, en disponibilité, en temps, mais c'est un mal pour un bien et surtout c'est un bien nécessaire. La formation évite pour les nouveaux entrants les idées préconçues. Elle permet aux jeunes de se structurer, de gagner en compréhension, en action et de se projeter. C'est le meilleur moyen pour qu'ils puissent développer leur identité et adhérer à une culture d'entreprise, afin de rester dans l'entreprise d'accueil où ils ont pris leurs marques et où ils se sentent bien. Pour être un bon professionnel, il faut au minimum 5 à 6 ans pour être performant, la formation représente donc un investissement capital pour le futur de nos concessions.

»» Vous entretenez des relations privilégiées avec les établissements de formation ?

Oui, c'est très important et c'est un travail de longue haleine que nous effectuons auprès des établissements de notre région : entre autres la MFR de Saint-Martin en Haut, les lycées professionnels de Chatillon sur Chalaronne, Moirans et Précieux. Avec le bouche à oreille, et l'utilisation des réseaux sociaux, le relationnel avec les établissements d'enseignement nous aide chaque année dans le recrutement de nos jeunes.

»» Comment voyez-vous évoluer la formation dans le futur ?

Les aides du Gouvernement sur l'apprentissage et l'alternance sont intéressantes dans le cadre de la relance, mais pas suffisantes pour le futur. Il faut continuer à œuvrer pour la promotion des métiers manuels. Pour notre branche, la déperdition des fonds de formation et la réduction des centres de formation constituent des dangers. Face à ces incertitudes, je pense très fortement créer dans les prochaines années au sein de mon entreprise « notre » propre centre de formation. C'est un sujet sur lequel nous réfléchissons en interne.

»» La formation, c'est un outil que vous utilisez régulièrement ?

De tout temps nous avons formé des jeunes !... Cela fait partie de notre ADN. Mon grand-père était « centre de formation », mon père a participé pendant très longtemps aux travaux de la commission Formation du SEDIMA. 90 % de nos salariés actuels ont été formés dans l'entreprise que ce soit au service commercial, à l'administratif, à l'atelier ou au magasin. Tous nos chefs d'atelier sont passés par une phase d'apprentissage. Nous avons en ce moment 7 apprentis et recrutons 2 à 3 nouveaux apprentis par an.



Bertrand COLINET entouré des apprentis de l'entreprise.

L'investissement en formation n'est jamais vain...



Estelle ROLLET

Ets Le Clerc

gestion de notre site e-commerce, la promotion de nos produits sur les réseaux sociaux, le démarchage et suivi de nos clients professionnels.

»» Comment recrutez-vous ?

Nous n'avons pas d'établissements de formation à 50 km à la ronde de nos bases ce qui complexifie fortement notre recrutement. Les étudiants privilégient en effet des entreprises à proximité de leurs lieux de résidence. Donc pour rentrer en contact avec les jeunes, j'entretiens des relations étroites avec plusieurs établissements (Pont Audemer, Le Neubourg, Saint Hilaire du Harcouët, Savy-Berlette), je participe à leurs portes ouvertes, à des jurys d'examen et je fais des interventions pour présenter les métiers de la profession. J'interviens aussi en Ecole de commerce à Rouen en gestion d'entreprise.

»» Tout cela vous demande du temps !

Face au manque de main d'œuvre dans nos entreprises et au nécessaire besoin de personnel qualifié, il n'y a qu'une solution, celle de s'investir sur le sujet de la formation. Cela peut se formaliser de différentes façons : rencontrer et accompagner les acteurs locaux liés à l'enseignement, échanger avec les jeunes, être en lien avec le SEDIMA et avec des distributeurs ayant les mêmes problématiques, apprendre les rouages de la formation pour savoir bien encadrer un jeune apprenti... Certes cela demande du temps mais, quel qu'il soit, l'investissement en formation n'est pas vain !

Dans l'entreprise, j'ai initié une démarche spécifique en ré-embauchant un senior, ancien salarié de notre société, qui travaille 2 jours par semaine pour épauler et suivre nos jeunes dans l'apprentissage de leurs métiers.



Les apprentis et alternants des Ets Le Clerc.

»» Avez-vous des apprentis ou alternants dans votre structure ?

Nous avons 4 apprentis à l'heure actuelle à l'atelier et au commerce. Deux d'entre eux ont été admis, il y a quelques jours, au CQP technicien de maintenance qu'ils ont suivi au lycée de Savy-Berlette (62). Nous avons un autre apprenti en CAP technicien de maintenance au CFA de Pont Audemer (27). Et nous venons de recruter une jeune femme en contrat de qualification professionnelle. Diplômée d'un BTS Management des unités commerciales, elle intègre un Master en commerce. Elle sera dédiée à notre pôle sellerie avec pour mission la

»» Quelles perspectives pour la formation dans la profession ?

La trésorerie des distributeurs reste fragile. La crise sanitaire a enlevé le peu de visibilité que nous avions. L'aide gouvernementale sur l'apprentissage et l'alternance va aider les entreprises dans une démarche de relance, mais l'engagement en matière de formation doit se faire dans la durée.

Malgré les doutes sur les volumes d'affaires en fin d'année et les reports d'échéances d'emprunts et de charges à rembourser en 2021, il faut rester confiant et continuer à former au sein de nos concessions.



Pauline STERN



L'OPCO EP met en œuvre un plan d'actions Alternance

tous les contrats de professionnalisation signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. Par ailleurs, devant l'impossibilité pour certains jeunes de trouver des entreprises d'accueil pendant et après le confinement, la loi leur donne la possibilité de démarrer leur contrat d'apprentissage sans entreprise et ce pendant 6 mois.

Enfin, via une prise en charge du FNE (fonds national pour l'emploi), les entreprises en activité partielle ont pu, et peuvent encore si c'est le cas, faire bénéficier leurs salariés de formations, pendant cette période.

les a incitées à la saisie en ligne de leurs demandes sur notre nouvelle plateforme dématérialisée. Elle a été mise en service depuis le début de cette année pour simplifier la gestion administrative des dossiers.

>> Quelques chiffres concernant la rentrée 2020 ?

Nous attendons environ 60 000 dossiers, sachant que près de 3 000 devraient concerner la branche SDLM.* Il est un peu tôt pour dresser un bilan. On constate cependant un report des contrats de professionnalisation vers les contrats d'apprentissage. Un choix des entreprises lié essentiellement à l'offre des établissements de formation qui a évolué. Le traitement des dossiers suit son cours et nous restons à la disposition des entreprises adhérentes pour les conseiller au mieux dans leurs démarches.

>> Dans un contexte de crise sanitaire et économique, l'OPCO EP lance un plan d'actions Alternance, quel est-il ?

Sous l'impulsion du gouvernement et des instances paritaires, l'objectif du plan d'actions de proximité de l'OPCO EP, après la phase de confinement, est de soutenir spécifiquement le développement de l'alternance auprès de ses branches et des entreprises adhérentes, en accompagnant l'ensemble des acteurs (CFA, entreprises, partenaires de l'emploi) et en simplifiant la gestion des contrats.

>> Ce plan vient en appui du plan #1jeune1solution du gouvernement, pouvez-vous nous en dire plus ?

Différentes actions ont été mises en œuvre par le gouvernement. Tout d'abord un dispositif financier d'aide exceptionnelle de 5 000 à 8 000 €, pour toute entreprise qui recrute un jeune en alternance, est entré en application. Il concerne tous les contrats d'apprentissage et

>> Comment avez-vous fonctionné durant le confinement ?

Nous avons travaillé à distance, en télétravail, avec un numéro d'appel et une adresse mail centralisés, sans rupture de service à nos entreprises adhérentes. Le confinement



En bref...

L'OPCO EP réunit

54 branches professionnelles

dont la branche SDLM* :

maintenance,

distribution et location

de matériels agricoles,

travaux publics,

bâtiment et manutention,

motoculture de plaisance

et activités connexes.

402 000 
entreprises adhérentes

3,5 M 
de salariés couverts

100 000 
contrats
d'apprentissage
financés en 2019

23 000 
contrats
de professionnalisation
financés en 2019

17 
délégations régionales

220 
conseillers

Décryptez les grandes mutations de l'entreprise et les nouveaux enjeux de la santé et de la qualité de vie au travail avec Le Comptoir de la nouvelle entreprise, le média du groupe Malakoff Humanis.

Retrouvez toutes nos études, nos dossiers et notre éclairage spécial de la crise sanitaire du Covid-19 sur lecomptoirdelanouvelleentreprise.com

le comptoir
(de la nouvelle entreprise)
malakoff humanis



Service Formation du SEDIMA

Résultats 2020, session de printemps

Compte tenu du contexte sanitaire, et à titre exceptionnel, les membres de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi de la branche ont décidé, par une délibération en date du 18 mai 2020, d'effectuer en visioconférence les jurys d'évaluation finale des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) de la profession. Voici les résultats pour les jurys qui se sont déroulés au printemps dernier.

CQP Vendeur en matériels agricoles

AGRIMEDIA Formation - Bergerac (24)

> **Jury du 26 juin 2020**
 représentant patronal :
 M. JANAILLAC (Ets Janaillac),
 représentant salarié :
 M. RENAULT (CFE-CGC)
 8 candidats
 8 admis

CQP Technicien de maintenance des matériels agricoles

MFR La Rouvraie - Montauban-de-Bretagne (35) - 2 jurys

> **Jury du 27 mai 2020**
 représentant patronal :
 M. SARDAT (MS Equipement)
 représentant salarié :
 M. RENAULT (CFE-CGC)
 7 candidats
 7 admis

> **Jury du 28 mai 2020**
 représentant patronal :
 M. GERARD (Blanchard Agriculture)
 représentant salarié :
 M. RENAULT (CFE-CGC)
 7 candidats
 6 admis, 1 validation partielle

CFPPA de Vesoul (70) - 2 jurys

> **Jury du 23 juin 2020**
 représentant patronal :
 M. CHEVENNEMENT (Groupe Coste)
 représentant salarié :
 M. TOUR (FO)
 3 candidats
 3 admis

> **Jury du 24 juin 2020**
 représentant patronal :
 M. CHEVENNEMENT (Groupe Coste)
 représentant salarié :
 M. TOUR (FO)
 6 candidats
 6 admis

GRETA de l'Anjou (en partenariat avec le lycée des métiers de Narcé) (49) - 2 jurys

> **Jury du 18 juin 2020**
 représentant patronal :
 M. MICHENEAU (SUOMA)
 représentant salarié :
 M. DELAVANT (CFDT)
 6 candidats
 5 admis, 1 validation partielle

> **Jury du 30 juin 2020**
 représentant patronal :
 M. BERGUE (Salin Agriculture)
 représentant salarié :
 M. DELAVANT (CFDT)
 7 candidats
 6 admis, 1 validation partielle

GRETA Dore Allier (en partenariat avec le lycée Gustave Eiffel de Gannat) (03)

> **Jury du 2 juillet 2020**
 représentant patronal :
 M. MICARD (Ets Micard)
 représentant salarié :
 M. RENAULT (CFE-CGC)
 1 candidat
 1 admi

GRETA Sud Aquitaine (en partenariat avec le lycée JP Champo de Mauléon) (65)

> **Jury du 10 juillet 2020**
 représentant patronal :
 M. POEY (Poey Agriculture)
 représentant salarié :
 M. TOUR (FO)
 5 candidats
 5 admis

en bref

Sima 2021 : annulé !

Cette décision semblait inévitable... Face au contexte sanitaire incertain et contraignant lié à la Covid-19 et ne garantissant pas, aux exposants et visiteurs venant du monde entier, une totale sécurité, les organisateurs du SIMA ont décidé de le reporter du 6 au 10 novembre 2022, année de son centenaire. Afin de garder un lien étroit avec ses partenaires, exposants et visiteurs, le SIMA présentera prochainement un programme de rendez-vous digitaux qui se déroulera tout au long de 2021 et 2022.

Promodis présente son libre-service en ligne

L'enseigne de distribution de matériels, pièces et services agricoles vient de lancer un libre-service e-commerce permettant de commander en ligne pièces détachées, consommables et petits équipements. Le site, au menu intuitif et à la navigation fluide, est 100 % responsive. Il est accessible 24h/24h. Les produits sont livrables gratuitement en point de vente Promodis, à domicile ou en point relais dans un délai de 24 à 48 h.

Promodis s'appuie sur un réseau de 131 distributeurs (dont 89 en France, 28 en Espagne, 2 au Bénélux, 2 en Suisse, 10 en Pologne et 1 au Portugal), soit 350 bases et 3 400 spécialistes.

Kverneland Group : plateformes personnalisées pour Kverneland et Vicon

Kverneland Group lance deux plateformes en ligne, l'une dédiée aux produits Kverneland (my.kverneland.com), l'autre dédiée aux produits Vicon (my.vicon.eu). Le client crée son compte en enregistrant une ou des machines et accède à toutes les informations concernant la ou les matériels (manuels d'utilisation et de pièces détachées, vidéos tutorielles, foires aux questions, aperçu d'état de la machine...). Ces applications fonctionnent sur smartphones, tablettes et ordinateurs.

John Deere amplifie sa communication numérique

Afin de garantir la sécurité de ses clients et employés, le groupe américain a annoncé « ne participer à aucun salon international de l'agriculture et des espaces verts en Europe et pays de la CEI au cours de l'année 2021. » L'entreprise s'emploie à développer un nouveau marketing mix d'outils numériques pour informer ses clients et son réseau.

Amazone lance le semoir Precea



Le nouveau semoir de précision du constructeur allemand, Precea, se décline en 2 versions : Spécial (distribution à entraînement mécanique) et Super (distribution à entraînement électrique) de 4 à 8 rangs portés. Cette nouvelle génération de semoir a été conçue pour une vitesse de travail à 15 km/h. Parmi ses caractéristiques, on note un système de distribution à surpression, des doubles disques ouvreurs avec une pression d'enterrage de 200 à 400 kg, une trémie de 55 l et un fertiliseur allant jusqu'à 1 250 l, un châssis télescopique simple ou double et un pilotage isobus.

Emily

centrale hydraulique grand angle



Au lieu de s'installer sur l'avant de la pailleuse, la centrale hydraulique Agility d'Emily se positionne sur le 3^e point arrière du tracteur. Utilisable sur les pailleuses traînées à plateaux Vulcano, elle offre un grand angle de braquage de 82° et ne nécessite que des tracteurs de petite puissance. L'ensemble peut être dételé sans mettre sur béquille la pailleuse.

Deutz Fahr

un 4 cylindres qui a tout d'un 6



Le constructeur Deutz-Fahr lance un nouveau tracteur 4 cylindres, le 6145.4, qui se positionne entre les modèles 6 cylindres 6140 et 4 cylindres 6155.4. Il est équipé de la boîte robotisée RCShift et d'une suspension de pont avant. Alimenté par le moteur TCD Deutz 4,1 l délivrant une puissance maximale de 156 ch, il concentre les performances des 6 cylindres de la série 6.4.

MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG

Consultable sur www.sedima.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul BRETON
 Rédactrice en chef : Laurence ROUAN
 Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508
 24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88
 Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

Facebook@Sedimasyndicat

LinkedIn@sedima-syndicat

Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL SEPTEMBRE 2020 - ISSN 1259-069 X



Découvrez le nouveau



Pleinchamp

Votre métier se transforme, Pleinchamp aussi !

- Une météo professionnelle, les cours et analyses des marchés
- Des outils de gestion et services agricoles innovants
- Des guides pour accompagner vos projets de transformation

Rejoignez une communauté d'experts et de passionnés !
 Flashez ce QR code pour accéder directement au site



Accès gratuit au site <https://www.pleinchamp.com> (hors coût du fournisseur d'accès)

PLEINCHAMP – Société par actions simplifiée au capital de 2.632.080 Euros – Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92120 Montrouge – 432 556 900 RCS Nanterre - Ref : 09/2020 - Crédit photo Istock